

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 631 464**

②1 N° d'enregistrement national :

**88 06422**

⑤1 Int Cl<sup>4</sup> : G 02 C 5/12, 13/00.

①2

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 11 mai 1988.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 46 du 17 novembre 1989.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *SABBAN Régine, née LALOUM.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Yossef Sabban.

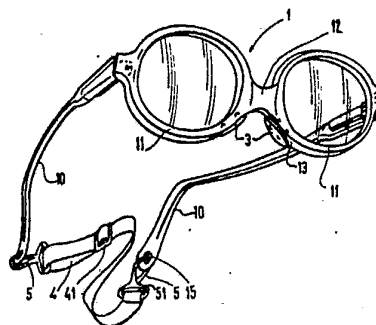
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Harlé et Phélip.

⑤4 Monture de lunettes.

⑤7 L'invention a pour objet des perfectionnements aux mon-  
tures de lunettes réalisées en matière plastique.

Selon l'invention, on dispose de plaquettes 3 interchangeables qui peuvent être fixées de façon amovible sur les pièces d'appui 2 ménagées au niveau du nez sur les côtés internes 13 des parties 11 de support de verre. Les plaquettes 3 sont réalisées en matière plastique souple antidérapante et permettent à la monture de rester en position sur le nez sans risque de glissement.



FR 2 631 464 - A1

D

L'invention a pour objet des perfectionnements apportés aux montures de lunettes et spécialement aux montures réalisées en matière plastique.

Les lunettes sont des instruments très anciens dont la forme est fixée depuis longtemps. La monture doit en effet comporter deux parties de support de verre encadrant une partie centrale en forme de V sur laquelle sont ménagées deux pièces d'appui nasal, des branches étant articulées de part et d'autre des verres. Les montures peuvent être réalisées en métal ou en matière plastique. Dans les montures en métal, certaines parties sont réalisées en plastique, notamment les deux pièces d'appui nasal. En revanche, dans les montures en matière plastique, l'ensemble est réalisé en une seule pièce, les pièces d'appui nasal étant simplement constituées par des faces élargies ménagées le long des verres de chaque côté du nez.

Jusqu'à présent, ce mode de réalisation semblait parfaitement fixé, les différences entre les différents modèles portant essentiellement sur leurs formes ou bien le mode de fixation des verres.

Toutefois, chacun a pu constater que les lunettes ainsi réalisées présentent l'inconvénient de glisser assez facilement, en particulier lorsqu'elles sont portées par de jeunes enfants ou des personnes se livrant à des activités sportives.

L'invention a pour objet des perfectionnements permettant de remédier à de tels inconvénients.

Conformément à l'invention, chaque pièce d'appui nasal est recouverte par une plaquette amovible de faible épaisseur en matière antidérapante et de section oblongue correspondant sensiblement à celle de la pièce d'appui. A cet effet, chaque plaquette est munie de moyens de fixation amovibles avec la pièce d'appui correspondante.

Dans un mode de réalisation préférentiel, le moyen de fixation amovible de chaque plaquette est constitué par un

ergot placé dans la partie centrale de la plaquette et s'étendant transversalement de façon à s'engager, à la pose de la plaquette, dans un orifice ménagé dans la pièce d'appui de la monture à l'endroit voulu, ledit orifice ayant  
5 un diamètre légèrement inférieur à celui de l'ergot pour assurer la fixation de ce dernier par compression élastique.

De façon particulièrement avantageuse, on dispose de plusieurs paires de plaquettes d'épaisseurs différentes pour réaliser un réglage du positionnement de la monture.

10 Les plaquettes doivent être réalisées en une matière plastique antidérapante, de préférence souple et transparente. Par exemple, on pourra utiliser une matière plastique aux silicones.

Mais l'invention sera mieux comprise par la  
15 description plus détaillée d'un mode de réalisation particulier donné à titre d'exemple et représenté sur les dessins annexés.

La Figure 1 est une vue schématique en perspective de lunettes équipées de plaquettes antidérapantes suivant  
20 l'invention.

La Figure 2 est une vue de détail, partiellement en coupe, du montage d'une plaquette.

La Figure 3 est une vue de détail selon la direction A-A de la Figure 2.

25 Sur la Figure 1, on a représenté à titre d'exemple un modèle de lunettes pour enfant, qui comprend, de façon classique, une monture 1 sur laquelle sont articulées deux branches 10. La monture 1 comprend deux parties 11 de support des verres qui encadrent une partie centrale 12,  
30 l'ensemble étant réalisé par injection en une seule pièce de matière plastique.

La partie centrale 12 comprend deux pièces d'appui nasal qui peuvent être constituées, de façon classique, d'un élargissement en forme de nervure ménagé sur le côté interne  
35 13 de chaque support de verre 11, transversalement au plan

de ces derniers.

Selon l'invention, il est possible de fixer de façon amovible une plaquette antidérapante 3 sur la face externe 21 de chaque pièce d'appui 2. A cet effet, chaque  
5 plaquette 3 est avantageusement munie sur un côté 31 destiné à être appliqué sur la face 21, de deux ergots 32 s'étendant transversalement au plan de la plaquette 3 et qui peuvent s'engager dans des orifices 22 qui traversent la nervure  
10 constituant la pièce d'appui 2 et écartés l'un de l'autre d'une distance égale à l'espacement des deux ergots 32. Les orifices 22 ont un diamètre interne légèrement inférieur à l'épaisseur des ergots 32 et sont placés sensiblement au centre de la pièce d'appui 2 dans la région destinée à s'appuyer sur le nez. Comme on le voit sur la Figure 3, les  
15 orifices 22 sont écartés de la rainure 14 d'encastrement du verre dans le support 11.

Pour donner à la plaquette 3 des propriétés antidérapantes, on la réalise normalement en une matière plastique souple du type aux silicones. Cette souplesse  
20 permet aux ergots 32 qui s'engagent dans les orifices 22 de maintenir la plaquette 3 par compression élastique tout en permettant son retrait éventuel.

Ce mode de fixation amovible permet donc de changer la plaquette antidérapante 3 en cas d'usure ou bien  
25 pour la remplacer par une plaquette d'épaisseur différente. L'opticien disposera donc de plusieurs jeux de plaquettes, non seulement de formes différentes pour s'adapter aux dimensions de la monture, mais aussi d'épaisseurs différentes pour régler parfaitement le positionnement de la  
30 monture sur la personne.

Ce réglage pourrait d'ailleurs être modifié périodiquement en changeant l'épaisseur des plaquettes pour adapter la monture à l'enfant qui grandit.

De préférence, la matière plastique sera  
35 transparente de façon que la plaquette soit pratiquement

invisible.

Grâce à l'invention, les lunettes sont donc maintenues parfaitement appliquées sur le nez et en bonne position sans risque de glissement.

5 Bien entendu, l'invention ne se limite pas aux détails du mode de réalisation qui n'a été décrit qu'à titre d'exemple. En particulier, chaque plaquette pourrait être fixée par un seul ergot, ou bien par une nervure s'engageant dans une fente de la pièce d'appui, mais d'autres moyens de  
10 fixation amovibles pourraient aussi être envisagés.

Par ailleurs, l'invention pourrait également faire l'objet de divers perfectionnements.

Par exemple, pour améliorer encore le maintien en place de la monture sur le visage, notamment dans le cas de  
15 jeunes enfants, il est avantageux, comme on l'a représenté sur la Figure 1, de relier entre elles les deux branches 10 de la monture par un lien élastique de longueur réglable. Ce lien 4 sera avantageusement constitué par un ruban élastique plat 4 de façon à pouvoir être appliqué sur l'arrière de la  
20 tête sans apporter de gêne, ce ruban étant fixé de préférence de façon amovible sur les extrémités libres des deux branches 10. Dans l'exemple représenté, ces organes de fixation sont constitués par des mousquetons 5 susceptibles de s'engager dans des orifices 15 ménagés aux extrémités des  
25 deux branches 10, chaque mousqueton étant solidaire d'un étrier 51 ménageant une fente de passage de l'extrémité du ruban 4. Pour le réglage de la longueur du ruban, l'extrémité de ce dernier peut être fixée sur un curseur 41 coulissant le long du ruban.

30 De préférence, chaque mousqueton 5 et l'étrier correspondant 51 sont moulés en une seule pièce en une matière plastique choisie pour ne pas provoquer d'irritation par frottement sur la peau.

L'utilisation d'un tel ruban, combinée à celle des  
35 plaques antidérapantes 3, permet d'assurer sans aucune gêne

le parfait maintien de la monture et on notera, en outre, qu'elle rend inutile le réglage des extrémités libres des deux branches 10.

REVENDEICATIONS

1. Monture de lunettes comportant deux parties (11) de support des verres encadrant une partie centrale (12) en forme de V sur laquelle sont ménagées deux pièces d'appui nasal (2), l'ensemble étant réalisé en une seule pièce avec la partie centrale, caractérisée par le fait que chaque pièce d'appui nasal (2) est recouverte par une plaquette interchangeable (3) de faible épaisseur en matière antidérapante et de section oblongue s'adaptant à la forme de la pièce d'appui (2).

2. Monture de lunettes selon la revendication 1, caractérisée par le fait que chaque plaquette (3) est munie de moyens (32) de fixation amovible avec la pièce d'appui (2) correspondante.

3. Monture de lunettes selon la revendication 2, caractérisée par le fait que les moyens de fixation amovible comprennent au moins un ergot (32) placé dans la partie centrale de la plaquette (3) sur un côté de celle-ci et s'étendant transversalement de façon à s'engager, à la pose de la plaquette (3), dans un orifice (22) ménagé dans la pièce d'appui (2) de la monture à l'endroit voulu, ledit orifice (22) ayant un diamètre légèrement inférieur à celui de l'ergot (32) pour assurer la fixation de ce dernier par compression élastique.

4. Monture de lunettes selon l'une des revendications précédentes, caractérisée par le fait que l'on dispose de plusieurs paires de plaquettes (3) d'épaisseurs différentes pour réaliser un réglage du positionnement de la monture.

5. Monture de lunettes selon l'une des revendications précédentes, caractérisée par le fait que les plaquettes (3) sont réalisées en matière plastique souple.

6. Monture de lunettes selon l'une des revendications précédentes, caractérisée par le fait que les plaquettes (3) sont réalisées en une matière plastique

transparente.

5 7. Monture de lunettes selon l'une des revendications précédentes, caractérisée par le fait que les plaquettes (3) sont réalisées en une matière plastique aux silicones.

10 8. Monture de lunettes selon l'une des revendications précédentes, et comprenant deux branches articulées (10), caractérisée par le fait qu'elle est équipée d'un lien élastique (4) de longueur réglable fixé sur les extrémités libres des deux branches articulées (10).

9. Monture de lunettes selon la revendication 8, caractérisée par le fait que le lien élastique (4) est muni, à chaque extrémité, d'un organe (5) de fixation amovible sur l'extrémité d'une branche (10) de la monture.

15 10. Monture de lunettes selon la revendication 8, caractérisée par le fait que le lien élastique (4) est un ruban élastique plat.

20 11. Monture de lunettes selon les revendications 9 et 10, caractérisée par le fait que l'organe de fixation est un mousqueton (5) fixé sur un étrier (51) définissant une fente allongée de passage du ruban plat (4).

25 12. Monture de lunettes selon l'une des revendications 9 et 11, caractérisée par le fait que l'organe de fixation (5) (51) est réalisé en une matière synthétique déterminée de façon à ne pas causer d'irritation par frottement.



1/1

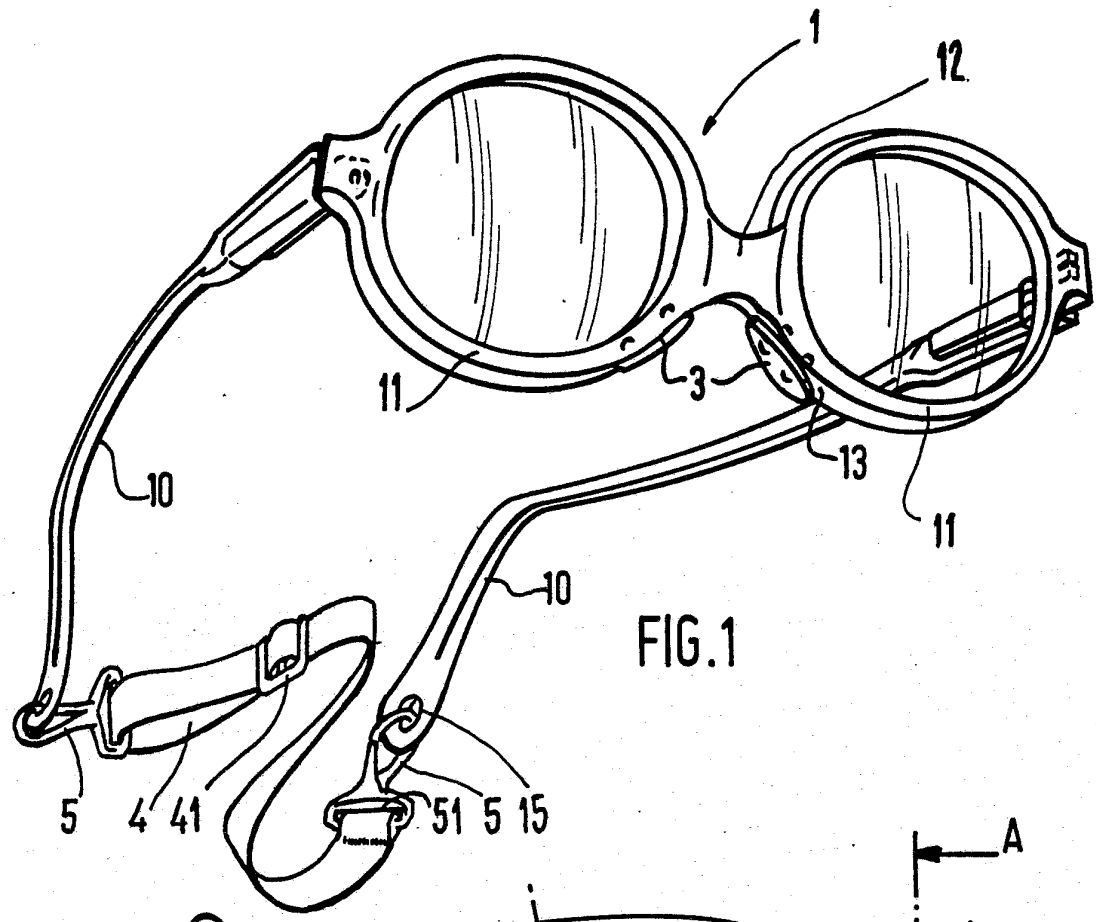


FIG. 1

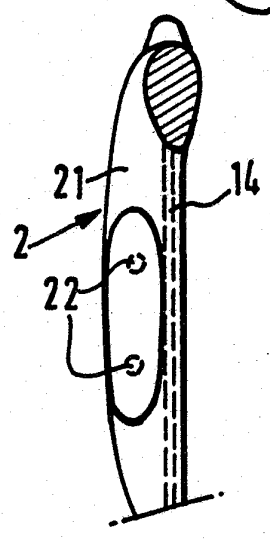


FIG. 3

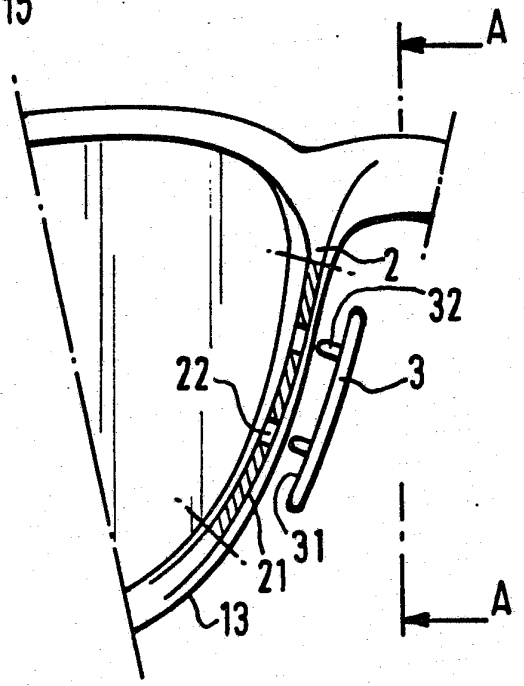


FIG. 2